



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 juin 2024
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 4 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv)

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER,

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-90 : Finances - Décision modificative n°1

Finances locales - Décisions budgétaires

Rapporteur : Luc CHAPUT

Cette décision modificative est proposée pour tenir compte d'un projet d'acquisition d'un bâtiment sur la commune d'Aigueperse et pour régulariser un trop-perçu de subventions.

La décision se présente ainsi :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 615231 01 /MOY //MOY-MNL	500,00		Travaux de voirie (entretien du parking de la MNL)
D F 011 637 020 /MOY //MOY-AUTRES		22 122,00	Réduction de la somme de 22 122 € permettant l'équilibre de la section de fonctionnement.
D F 014 73951 01 /MOY //MOY-AUTRES	17 127,00		Régularisation de l'attribution de compensation, concerne l'actualisation des fractions de TVA définitive de l'année 2023.
D F 014 73952 01 /MOY //MOY-AUTRES	3 995,00		Régularisation de l'attribution de compensation, concerne l'actualisation des fractions de TVA définitive de l'année 2023.
D F 67 673 01 /MOY //MOY-AUTRES	500,00		Ouverture de crédits, en vue du remboursement des titres sur les années antérieures, dont des livres rendus à la médiathèque d'Aigueperse.
D I 13 1318 OPFI 01 /EAU //EAU-GEMAPI	1 100,00		Prévisions du remboursement d'une partie de la subvention obtenue par l'agence de l'eau suite à l'arrêt de l'étude de renaturation hydromorphologique de tronçon dans la traversée de Saint-Priest-Bramefant.
D I 20 2031 57 731 /EAU //EAU-GEMAPI		1 100,00	Prévisions du remboursement d'une partie de la subvention obtenue par l'agence de l'eau suite à l'arrêt de l'étude de renaturation hydromorphologique de tronçon dans la traversée de Saint-Priest-Bramefant.
D I 21 21313 68 428 /SOC //SOC-SANTE	243 000,00		Acquisition d'un immeuble, plus frais notariés.
D I 23 2313 30 020 /MOY //MOY-AUTRES		248 000,00	Réduction et transfert sur l'opération 68 "social" et participation à la SEML Pôle Viande.
D I 26 261 OPFI 01 /ECO //ECO-AIDSENTREPRISES	5 000,00		Participation à la SEML Pôle Viande Puy-De-Dôme (délibération du 27 mai 2024).

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider la modification budgétaire numéro 1 pour le budget principal,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement